

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.11.145.B

**Parc d'activités de Bel
Air à L'Isle
d'Espagnac :
lancement de la
consultation pour la
réalisation de travaux**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.11.145.B**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC : LANCEMENT DE LA
CONSULTATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX**

La mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Parc d'Activités sur le site de Bel Air a été confiée au groupement d'études Jacques Ségui de Bergerac / Artelia de Mérignac / ERI de Marsac, dans le cadre d'un marché du 4 octobre 2010.

Le bureau d'études est arrivé au terme des études du projet et vous venez d'approuver le coût prévisionnel des travaux à 4 670 000 € HT.

Il convient désormais de procéder à la réalisation des travaux, ce qui nécessite de passer un marché alloti de la manière suivante :

- lot n°1 : Terrassements, voirie, assainissement EP et EU, génie civil des réseaux divers
- lot n°2 : Adduction d'eau potable,
- lot n°3 : Eclairage public,
- lot n°4 : Plantations et espaces verts,
- lot n°5 : Maçonnerie et mobilier urbain.

Le montant estimatif pour chaque lot est le suivant :

- lot n° 1 : 3 283 000 € HT
- lot n° 2 : 200 000 € HT
- lot n° 3 : 630 000 € HT
- lot n° 4 : 430 000 € HT
- lot n° 5 : 127 000 € HT

Le montant total des travaux est estimé à 4 670 000 € HT.

Par conséquent, la procédure à mettre en oeuvre sera un marché à procédure adaptée lancé en application des articles 10 et 28 du code des marchés publics.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 septembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Développement Economique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 26 novembre 2012	<u>Affiché le :</u> 26 novembre 2012